



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

**Accueil extrascolaire  
Cercle scolaire de Bas-Intyamou/Grandvillard**

**Inscription définitive 2021/2022**

A retourner jusqu'au 15 juillet 2021 à l'administration communale – Route de l'Intyamou 36  
– 1667 Enney

<b>Données de l'enfant</b>	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Domicile	
Langue maternelle / autres langues parlées	
Enseignant (e) et classe (degré et lieu)	

<b>Renseignements personnels – traités avec confidentialité</b>		
	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Localité		
Etat civil		
Tél. Privé		
Tél. Professionnel		
Tél. Portable		
Courriel		
Représentant légal (en cas de séparation des parents)		

<b>Renseignements sur la santé de l'enfant</b>			
	Oui	Non	Détails
Souffre-t-il d'une maladie?			
Souffre-t-il d'un handicap ?			
Souffre-t-il d'allergies ?			
Suit-il un régime spécial ?			
Médecin traitant (nom – adresse et tél.)			
Caisse maladie			
Assurance accident			
Assurance RC			

<b>Qui contacter en cas de non-réponse des parents ?</b>			
Nom		Prénom	
Tél. privé		Tél. professionnel	
Lien avec l'enfant		Tél. mobile	

<b>Déplacement Accueil-maison</b>		
	X	Détail :
Mon enfant effectuera seul les trajets de l'accueil vers la maison		
Mon enfant sera pris en charge de l'accueil à la maison par :		
En cas d'empêchement, je m'engage à communiquer les détails à la responsable de l'AES		

<b>Autorisation photo dans le cadre de l'AES – cocher en cas d'accord</b>		
	X	
Utilisation pour l'affichage dans les locaux de l'AES		
Utilisation pour communication aux parents		

## Fréquentation de l'accueil 2021/2022

Nom et prénom de l'enfant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1 06.30 – 08.00 h.					
Unité 2 08.00 – 11.35 h.					
Unité 3 11.35 -13.35 h					
Unité 4 13.35 – 15.15 h.					
Unité 5 15.15 – 18.00 h.					

La fréquentation de l'accueil extra-scolaire selon les unités cochées ci-dessus se fera :

dès la rentrée 2021/2022

autre date : \_\_\_\_\_

Mon enfant fréquentera l'accueil extra scolaire

de manière régulière (toutes les semaines de la même façon, comme ci-dessus)

de manière irrégulière. Je m'engage à communiquer mes besoins dès que j'aurai connaissance de mes horaires, mais au plus tard le 15 du mois précédent.

**Important :**

**Conformément au règlement communal, les annulations se font au minimum 24 h à l'avance selon les horaires ouvrables de l'accueil. Si ce délai n'est pas respecté, l'inscription aux unités sera facturée. En cas de maladie, le premier jour sera facturé.**

**Vous devez informer l'animatrice si votre enfant participe à une activité (sortie, promenade, etc.) avec l'école et ainsi annuler la tranche horaire, voire même le repas.**

**Ne pas oublier d'annoncer les besoins de transports scolaires au moyen du formulaire ci-après.**

<b>Adresse pour l'envoi de la facture :</b>			
Nom		Prénom	
Adresse		Localité	

Le revenu imposable mentionné au point 7.91 du dernier avis de taxation est de CHF \_\_\_\_\_

Joindre une copie de l'avis de taxation.

J'ai pris connaissance des conditions de l'AES, des tarifs et du règlement. J'en assume les conséquences qui en découlent.

Je certifie que les renseignements sont exacts.

De plus, j'autorise le personnel de l'AES à communiquer avec les enseignants sur les heures de présence de mon enfant à des fins de coordination.

Lieu et date :

Signature de la mère :

Signature du père :

<b>Cercle scolaire de Bas-Intyamou-Grandvillard – transports scolaires</b>
--

<b>Nom des parents :</b>	
Adresse :	
Localité	
Téléphone :	
Courriel :	

Mon enfant/mes enfants prendra/ont le bus scolaire pour les trajets hors planning suivants :

Nom de l'enfant	Jour	Heure	Depuis quel village Grandvillard/ Estavannens/ Villars-sous-Mont/ Enney	Vers quel village Grandvillard/ Estavannens/ Villars-sous-Mont/ Enney

Justification

Vers l'accueil extrascolaire officiel d'Estavannens

Vers ma maman de jour agréée – Mme .....

à .....

Suite à l'étude de votre demande, un courrier vous sera adressé par les communes. Elles se réservent le droit d'octroyer ou non, voire d'annuler toute autorisation tout au long de l'année, en fonction de la disponibilité des places dans les bus.

Ce formulaire est à renvoyer le plus rapidement possible à la commune de Bas-Intyamou, Route de l'Intyamou 36 – 1667 Enney ou par mail à [commune@bas-intyamou.ch](mailto:commune@bas-intyamou.ch)



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON**  
**1667 ENNEY**

***Accueil extra-scolaire 2021/22***

**Tarifs applicables aux enfants des écoles enfantines**

Revenus annuels déterminants	<b>Unité 1</b> Prix/période	<b>Unité 2</b> Prix/période	<b>Unité 3</b> Prix/période	<b>Unité 4</b> Prix/période.	<b>Unité 5</b> Prix/période
Tarif de à	06h30 à 8h00	08h00 à 11h35	11h35 à 13h35	13h35 à 15h15	15h15 à 18h00
<b>A</b> CHF 0.00 à CHF 30'000.00	CHF 6.05	CHF 10.45	CHF 13.40	CHF 7.40	CHF 8.45
<b>B</b> CHF 30'001.00 à CHF 60'000.00	CHF 7.05	CHF 12.45	CHF 15.40	CHF 9.40	CHF 10.45
<b>C</b> CHF 60'001.00 à CHF 100'000.00	CHF 8.05	CHF 14.45	CHF 17.40	CHF 11.40	CHF 12.45
<b>D</b> plus de CHF 100'00.00	CHF 9.05	CHF 16.45	CHF 19.40	CHF 13.40	CHF 14.45

Revenu déterminant : revenu imposable (selon dernier avis de taxation)

- Unité 1 = petit déjeuner compris
- Unité 3 = repas de midi compris (CHF 9.00/repas)
- Unité 5 = goûter compris

**Remarques :**

- Le tarif est fixé par unité selon le tableau ci-dessus
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité
- Dès qu'un deuxième enfant d'une même famille fréquente l'AES, il y a une réduction du tarif par unité de CHF 1.00.



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

**Accueil extra-scolaire 2021/22**

**Tarifs applicables aux enfants des écoles primaires**

Revenus annuels déterminants	<b>Unité 1</b> Prix/période	<b>Unité 2</b> Prix/période	<b>Unité 3</b> Prix/période	<b>Unité 4</b> Prix/période.	<b>Unité 5</b> Prix/période
Tarif de à	06h30 à 8h00	08h00 à 11h35	11h35 à 13h15	13h35 à 15h15	15h15 à 18h00
<b>A</b> CHF 0.00 à CHF 30'000.00	CHF 8.00	CHF 15.00	CHF 16.00	CHF 10.00	CHF 12.00
<b>B</b> CHF 30'001.00 à CHF 60'000.00	CHF 9.00	CHF 17.00	CHF 18.00	CHF 12.00	CHF 14.00
<b>C</b> CHF 60'001.00 à CHF 100'000.00	CHF 10.00	CHF 19.00	CHF 20.00	CHF 14.00	CHF 16.00
<b>D</b> plus de CHF 100'00.00	CHF 11.00	CHF 21.00	CHF 22.00	CHF 16.00	CHF 18.00

Revenu déterminant : revenu imposable (selon dernier avis de taxation)

- Unité 1 = petit déjeuner compris
- Unité 3 = repas de midi compris (CHF 9.00/repas)
- Unité 5 = goûter compris

**Remarques :**

- Le tarif est fixé par unité selon le tableau ci-dessus
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité
- Dès qu'un deuxième enfant d'une même famille fréquente l'AES, il y a une réduction du tarif par unité de CHF 1.00.